

Chamonix, le 9 Août 2012

MM Gubler, Président
Et Ferigo, Vice-Président
Association de défense du Lavancher

Messieurs,

Suite à vos remarques formulées par courrier en date du 5 août, je vous adresse les précisions suivantes.

Je vous confirme tout d'abord que le remplacement du téléphérique de Plan Joran s'inscrit dans un plan global de rénovation qui a notamment été présenté lors du Conseil municipal du 15 juin dernier.

Ce programme, qui consiste principalement à remplacer certains équipements arrivés en fin de cycle et qui garantira notamment à Lognan la réduction du nombre de remontées mécaniques de 9 à 7, a reçu l'aval de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, instance faîtière dépendant du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie qui a examiné le projet en sa réunion du 23 mai 2012.

Sur le point particulier du remplacement du télésiège de Plan Joran et de l'accès nécessaire au site pour réaliser les opérations de rénovation/remplacement des équipements existants, je tiens à vous apporter les éléments suivants :

Comme je vous l'avais indiqué lors de notre réunion du 23 juillet, les premiers éléments fournis à notre demande par la Compagnie du Mont-Blanc m'ont incité à réclamer des études complémentaires sur les différents "scénarios" d'accès au site de Plan Joran.

Compte tenu de la grille d'analyse mise en place à partir de la réunion de la commission municipale de l'aménagement tenue le 31 juillet et des éléments complémentaires fournis ces derniers jours, à notre demande, par l'opérateur de remontées mécaniques, **j'ai pris la décision d'écarter du champ de l'étude l'ensemble des scénarios de création d'accès terrestre envisagés par l'opérateur**, dans la mesure où l'empreinte paysagère et visuelle de l'opération serait trop lourde par rapport à son bénéfice, estimé en termes de facilité relative d'acheminement des matériaux et d'alimentation du chantier projeté, et quand bien même la stricte considération du bilan carbone prévisionnel de ladite opération serait loin de lui être défavorable, comparativement à celui d'autres variantes réputées plus vertueuses.

J'ai informé la Compagnie du Mont-Blanc de cette décision qui lui impose notamment d'abandonner le projet de création de piste reliant le Lavancher à la Pendant et d'approfondir l'étude des autres variantes "non terrestres" hormis celle via la piste de la Pierre à Ric qui, utilisée en appoint, pourrait ne nécessiter que de marginaux aménagements : il appartiendra à la C.M.B. de travailler en particulier sur les solutions par câble et hélicoptées, sachant qu'il convient d'étudier la possibilité d'une solution dite "mixte", qui consisterait à utiliser, simultanément ou bien en fonction de l'étape du chantier concernée, deux ou trois modes de convoyage existants.

L'opérateur dispose ainsi d'une première orientation décidée par la collectivité : les solutions restantes seront étudiées de manière complète au cours des prochains mois, avant que la collectivité ne sélectionne la variante qui comportera les nuisances et les impacts les plus limités sur le site concerné tout en garantissant l'accomplissement nécessaire des travaux de modernisation de notre réseau de remontées mécaniques, sans extension du périmètre concerné.

Espérant avoir répondu à vos questionnements et restant à votre disposition pour préciser le positionnement de la collectivité sur ce sujet rendu sensible, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

Eric FOURNIER.